



## EXTRAIT N°23/2021 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 22 MARS 2021

Date de la convocation :  
Le 16 mars 2021

Nombre de conseillers municipaux	
En exercice	33
En début de séance :	
Présents	26
Procurations	1
Absents	3
Excusés	3

**En cours de Séance :**  
Présents 28  
Procurations 1  
Absents 3  
Excusés 1

L'an deux mil vingt et un, le vingt-deux du mois de mars, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en session ordinaire s'est réuni dans la salle des délibérations de la mairie de Saint Joseph sur convocation, sous la présidence de M. ADELE Claude, 1<sup>er</sup> adjoint ;

*PRESENTS* : le Maire, M. Yan MONPLAISIR.

Adjoints : , Mme MIEVILLY Eliane, M. CACLIN Laurent, Mme CATHERINE Marie-Lyne, M. CRETINOIR Joël, Mme LAMIN Marie-Josée, M. NAPOLY Raymond, Mme DUBO Corinne, Mme LEGIEL Eliane,

Conseillers municipaux : M. ARETO Joseph, M. FERDINAND Thierry, Mme CAVALIER DOURE Sandrine, Mme CARIN Jocelyne, Mme MARLIACY Danielle, M. THELESTE Johan, M. BERNABE Cédric, M. ROSELET Jean-Christophe, Mme DUCADOS Anne-Caroline, M. DELPHIN Laurent, M. PALIX Pierre, Mme FRANCOIS Francine, M. SAINT-HONORE Laurent, M. ATHANASE Rémy, M. MARLET Camille, Mme OSTALIE MORVILLIER Marie Clarisse, M. MARLET Daniel.

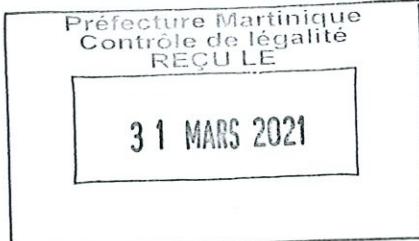
*ABSENTS EXCUSES* : Mme MENCE Marielle, (procuration à M. DELPHIN Laurent), Mme LARAIRIE Sylvia.

*ABSENTS NON EXCUSES* : Mme BEAUJOLAIS Marie-José, Mme CARDOU Josiane, M. ADELAIDE Michel.

**ASSISTANTS** M. Jean-Claude JEAN (DGS), M. Steeve SAINT-ELIE (Dircab), Mme Valentine CILPA (DGA1), Mme Claudine NELLA, Mme Rose-Aimée DOUARVILLE-BLAISE (Assistante DGS), M. Victor VELAYE (Dirfin), Mme Muriel VAUTOR (DSCVA), Mme Géraldine ALONZEAU (DAJR), M. Alain BONHEUR (DST), Mme Françoise DORE (DCE), M. José SOUDOUROM (DSU).

Le quorum étant atteint, le président déclare la séance ouverte à dix-sept heures et trente-cinq minutes et procède à la désignation du secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme Marie-Lyne CATHERINE pressentie, déclare accepter la fonction de secrétaire de séance qui lui est proposée.



## AUTORISATION DE LANCEMENT D'ACCORD-CADRES POUR LES SERVICES TECHNIQUES MUNICIPAUX

Le Maire expose,

Les services techniques municipaux sont amenés à intervenir sur certains chantiers dans le cadre de travaux en régie pour la réalisation de murs, chemins, de trottoirs, ainsi que pour des travaux de réparation ou de rénovation concernant des bâtiments communaux.

Ces travaux nécessitent le recours à différents types de matériaux comme des granulats (sables, graviers, « tout-venant »...), des matériaux de construction (ciment, contre-plaqué,...), des articles de plomberie (robinets, joints, tuyaux...) ou de métallurgie (tôles, faîtières...).

L'achat de ces fournitures requiert la passation de marchés publics permettant la satisfaction de besoins récurrents dénommés accords-cadres à bons de commande prévus par les articles L.2125-1, R2162-1 à R.2162-6 du Code de la commande publique, conclus selon la procédure d'appel d'offres ouvert conformément aux articles R2124-2, R2124-2, R2161-2 à R2161-5 de ce même code.

Soit :

- Un accord-cadre à bons de commande non allotri pour la fourniture et la livraison de granulats pour une durée totale de 04 ans, avec un maximum annuel de 150 000,00 € hors taxes, soit 600 000, 00 € sur la durée totale du marché
- Un accord-cadre à bons de commande pour l'approvisionnement en fournitures diverses pour les services techniques, pour une durée totale de 04 ans, composé de trois lots distincts comportant chacun un maximum annuel :
  - Matériaux de construction - maximum annuel de 40 000,00 €, soit 160 000,00 € sur la durée du marché
  - Articles de métallurgie - maximum annuel de 40 000,00 €, soit 160 000,00 € sur la durée du marché
  - Articles de plomberie - maximum annuel de 50 000,00 €, soit 200 000,00 € sur la durée du marché
  - Soit un montant total pour l'ensemble du marché de 130 000,00 € annuels/520 000,00 € sur 04 ans

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

### DECIDE, à l'unanimité

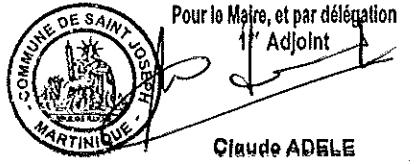
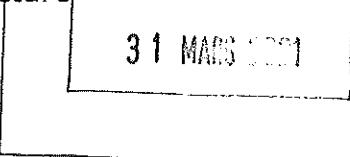
**DE LANCER** les accords-cadres de fourniture de granulats et de fournitures diverses pour les services techniques sous la forme d'un appel d'offres ouvert  
**D'AUTORISER** le Maire à signer tous les actes y afférents

Extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Saint-Joseph, le 22 mars 2021

Certifié exécutoire compte

tenu de la transmission à la Préfecture  
en préfecture



Pour le Maire, et par délégation  
1<sup>er</sup> Adjoint

Claude ADELÉ